

L'IA, un outil de progrès pour les patients ?

Par le professeur Grégoire Moutel, président du CODEEM (Comité de déontologie et d'éthique des entreprises du médicament).

L'utilisation des données personnelles de santé est source d'inquiétude dans le grand public, de même que le développement des robots, y compris pour la délivrance de médicaments. C'est pour répondre à ces appréhensions et anticiper les régulations de demain que le Codeem a mené une réflexion prospective sur les enjeux de l'intelligence artificielle pour les médicaments. « *Quand on s'occupe du patient, l'éthique doit être au cœur des actes de soins, et les médicaments en font partie.* » affirme Grégoire Moutel en ouverture.

Les domaines dans lesquels l'industrie pharmaceutique utilise l'IA aujourd'hui sont multiples :

- Découverte du médicament : les outils d'IA jouent un rôle clé de facilitateurs et d'accélérateurs dans la conception des médicaments, notamment dans le recueil des données patients.
- Recherche clinique : on pense aux formidables promesses du jumeau numérique. Même si l'IA n'est pas là pour se substituer au professionnel de santé, mais bien pour sécuriser la décision.
- Approvisionnement : une gestion logistique améliorée aide incontestablement à réduire les tensions d'approvisionnement.
- Personnalisation des traitements : on sait par exemple aujourd'hui qu'il existe plusieurs cancers du côlon – il y aura demain autant de traitements associés. Une meilleure prise en charge des pathologies donc.
- Marketing et logiques commerciales : pour mieux cibler et promouvoir la vente d'un produit.

Renoncer à l'IA serait-il plus éthique ?

Non ! Quand on connaît les espoirs associés pour la santé de tous. En revanche, prévenir les dérives possibles en termes d'influence dans les pratiques de prescription, mais aussi les préjudices éventuels sur la réputation du secteur pharmaceutique, est important. Le Codeem formule les risques, prône l'auto-régulation et favorise le partage de bonnes pratiques des entreprises qui ont déjà adopté des approches déontologiques vertueuses. Car demain, c'est certain, de nouvelles régulations liées à l'IA apparaîtront.

Grégoire Moutel nous invite à anticiper ces régulations autour de trois axes :

>> Quelles règles dans l'interaction des industriels avec les professionnels de santé verront le jour ? Le volet **formation** est central dans cette réflexion, et les entreprises du médicament sont des acteurs de la formation médicale à ne pas négliger.

>> A l'heure des fake news, l'enjeu **d'information des patients est essentiel**, pour garantir le respect du patient et de son autonomie. Des algorithmes décisionnels pourraient être sous influence et critiqués : c'est pourquoi il faut assurer leur transparence et leur explicabilité.

>> Enfin, la réflexion bioéthique intègre le principe de justice : comment garantir que **tout le monde ait accès à l'IA** équitablement ?

Entre respect des règles RGPD et certification de l'éthique des entreprises, il faut s'attendre à ce que l'IA bouleverse les équilibres : formidable outil de progrès, l'analyse des données ultra-performante pourrait aller jusqu'à remettre en cause l'usage de certains médicaments. Il faut s'y préparer. Le CODEEM dérange, bouscule les habitudes, car il est là pour se poser des questions que l'on voudrait ne pas se poser. Mais il montre aussi un secteur du médicament responsable, qui affronte l'avenir les yeux grand ouverts.